



DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR :

LE COMITÉ SUR LA FONDATION CHAGNON

DANS LE CADRE DE LA RENCONTRE NATIONALE

DE LA CTROC

PRÉVUE LE :

12-13-14 MAI 2009

De la philanthropie « participative » à la philanthropie « des affaires »

Bien que la charité ait toujours été présente, le terme « philanthropie » a vu le jour aux États-Unis en 1911 alors qu'un dénommé Andrews Carnegie a créé sa fondation. Il désirait ainsi avoir une influence durable par le biais de ses dons et de ceux de la communauté. La philanthropie participative « permet à des particuliers et à des groupes de particuliers d'encourager des changements sociaux. ».¹ Comme exemple de philanthropie participative, il est possible de citer Centraide et les employéEs de différentes entreprises qui décident de lui donner un pourcentage hebdomadaire de leur paie. Ces employéEs sont sensibilisés à la cause sociale et y participent sans aucun autre but que celui de contribuer à un certain changement social. Ce type de philanthropie existe depuis longtemps et fait toujours partie du paysage. Toutefois, avec les années, une nouvelle approche s'est développée : la philanthropie des affaires.

La philanthropie des affaires est un modèle d'origine américaine visant à emprunter le fonctionnement du milieu des affaires pour des visées philanthropiques. Depuis une dizaine d'années, le Québec assiste donc à une redéfinition des rapports sociaux de force et d'équilibre entre des organisations philanthropiques et l'État.² Le vocable actuel évoque le souci constant de performance, l'attente de résultats concrets et rapides, la multiplication des dons dédiés, etc. La définition même du don est questionnée, ce don qui se devait d'être gratuit et désintéressé, duquel on ne devait rien attendre en retour, est maintenant entre les mains d'une poignée de grands donateurs issus du milieu des affaires. Ils prennent, et l'État leur donne un pouvoir décisionnel dans les orientations, les objectifs et les résultats à atteindre sur des sujets spécifiques tels que la santé, l'environnement, etc.

Ce modèle tend à s'étendre à travers le monde et suit le courant politique actuel.

¹ www.philanthropieevo.ca/ldkijd//20061221142605bcrekaw0.5681421.html

² http://www.logilys.com/upload/publications/arbre_du_don_hiver-printemps_2007.pdf

L'avènement des ppp sociaux (partenariats public-privé) oblige un changement de gouvernance

Dans un premier temps, il importe de savoir de quoi sont constitués les fonds de la fondation Chagnon. Il faut savoir que les fonds de la fondation proviennent en grande partie de la vente de Vidéotron. Cette vente a rapporté 1.84 milliard de dollars à la famille Chagnon. Les bénéfices de cette vente ont été investis dans une fondation de charité, permettant ainsi à la famille Chagnon d'éviter de payer à l'état les 460 millions qu'elle aurait dû payer en impôt.³ La création de cette fondation permettait donc à la famille Chagnon d'économiser beaucoup d'argent, mais, également, dans une certaine mesure, de décider d'orientations sociales.

C'est donc là que réside une partie du problème. La fondation, investissant dans un fond public philanthropique, devient le seul maître d'œuvre dans la gestion de ces fonds et conséquemment, dans le choix des orientations qui seront priorisées. Jusqu'à tout récemment, l'État était le seul à investir dans la mise en place des services de santé et services sociaux. Cependant avec la loi 25, nous avons assisté à un changement de cap. Avec la venue de notions telles que la responsabilité populationnelle, la hiérarchisation des services, la subsidiarité (qui peut le faire, mieux et à moindre coût?)..., l'État a tenté, à maintes reprises et de différentes façons, de contraindre les groupes communautaires à s'inscrire dans une vision utilitariste. Pourquoi? Actuellement, l'État croule sous ses responsabilités, devant assurer des services de santé accessibles, universels et gratuits et ce, auprès d'une population de plus en plus vieillissante, tout ceci pendant que se dessine une baisse démographique importante. Dans un objectif de minimiser les coûts, l'État, à l'instar de l'entreprise privée, fait de plus en plus appel à la sous-traitance se traduisant notamment par des partenariats public-privé.

Ainsi, de nouveaux acteurs commencent à faire leur apparition dans le paysage étatique, notamment, la fondation Chagnon. « La fondation Chagnon ne se contente pas d'offrir généreusement davantage de services dans le cadre de la gouvernance

³ Tiré du journal alternatives – Marie-Ève Voghel-Robert – Les nouveaux PPP sociaux p.5

étatique, dans un esprit de complémentarité, en direction de régions ou de catégories sociales particulièrement défavorisées. On n'est pas du tout dans une perspective d'approche charitable, mais bien dans la recherche d'un nouveau mode *critique de l'intervention gouvernementale*, jugée peu efficace puisqu'elle existe depuis plusieurs décennies maintenant et que les problèmes, pour le dire sans nuances, non seulement ne se résolvent pas, mais s'amplifient. »⁴

Par ses interventions, la fondation Chagnon ciblera les clientèles dites vulnérables, fera la promotion de bons comportements, tout ceci en fonction de cibles et d'objectifs à atteindre, dans une pratique de concertation large et en fonction de modes d'interventions prédéfinis.

« Mobiliser les communautés, les mettre à contribution, passer des silos aux réseaux, pousser la concertation jusqu'au partenariat, s'appuyer sur une compréhension commune de la réalité locale par les partenaires, adhérer à une mission, à une vision commune, appeler les ministères à travailler en appui à des projets qui échappent à leur domaine de compétence spécifique, intégrer l'évaluation à l'action... », autant de formules glanées dans le Plan stratégique de *Québec en forme*, soutenu par la Fondation Chagnon. On est bien en présence de l'implantation *d'une toute nouvelle gouvernance dans laquelle l'acteur privé tend à se substituer à l'acteur public*, au moins dans les secteurs dans lesquels il choisit d'intervenir. Un pas majeur est franchi dans cette implantation d'un nouveau type d'intervention, *tout aussi technocratique, top-down*, que l'intervention gouvernementale, à la différence radicale qu'elle se donne la liberté de choisir ses lieux, ses populations objets de ses interventions, de les limiter dans le temps, alors que les politiques publiques sont encadrées et conditionnées par leur mission d'universalité et leur caractère illimité dans le temps. C'est bien là que la Fondation se donne *des règles du jeu totalement différentes*, ce qui fait toute la différence d'avec les politiques publiques, et c'est bien là qu'elle entend aussi, au nom de son

⁴ Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société) [Bulletin de liaison, vol 33 n°2](#) FAFMRQ

généreux financement (200 millions), se donner la liberté de changer ces règles et de donner à ce changement une portée implicitement universelle »⁵

Depuis quand le privé peut-il se substituer au gouvernement?

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et les organismes communautaires : impact sur le terrain depuis 2006

Avant d'aller plus loin il est nécessaire de rappeler que jusqu'à maintenant la fondation Chagnon ne finançait jamais les initiatives existantes. La fondation Chagnon ne débourse que pour les salaires du personnel qualifié pour répondre à certaines problématiques identifiées sur un terrain à l'aide d'une batterie d'indicateurs statistiques (pas toujours, mais pour une majorité des projets). Il arrive que les CAL (centres d'action locale) financent la mise en place d'un projet de manière temporaire. L'esprit du financement provenant de la FLAC est toujours le suivant : la prise en charge des communautés par elles-mêmes. Ainsi, la fondation prévoit toujours se retirer des projets mis en place par les CAL et les partenaires (après une période variable).

Cependant depuis l'arrivée de la nouvelle directrice des CAL enfants, Lise Brunet, il semble y avoir une ouverture pour financer des projets existants déjà dans la communauté à condition que les partenaires du CAL considèrent ce service comme nécessaire à leur plan d'action. Dans un sens, c'est une amélioration puisqu'il y a une petite reconnaissance des initiatives du milieu. Mais d'un autre côté, nous ne pouvons prévoir les conséquences de « l'intégration » d'un service dans les plans d'action locaux. Doit-on craindre l'ingérence des permanents du CAL dans la gestion du service de l'organisme financé ? C'est plus que possible puisque si les objectifs de résultats (quantitatifs) prévus dans le plan d'action ne sont pas atteints, les

⁵ Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société) [Bulletin de liaison, vol 33 n°2](#) FAFMRQ

permanents de la FLAC sur le terrain devront l'expliquer en haut lieu. Et n'oublions pas la recherche. À plus ou moins court terme, l'organisme risque de se retrouver avec quelques exigences d'évaluation, d'indicateurs de résultats (etc.) Près de la FLAC, il y a toujours un chercheur qui sommeille ...

Voici quelques impacts de l'arrivée des CAL aux côtés des organismes communautaires sur le terrain⁶. Vous trouverez ici quelques exemples de cas frappants sur le plan du décalage entre les valeurs et le mode de fonctionnement de la FLAC et des organismes communautaires. Avant d'entamer la lecture de ces quelques exemples (dont plusieurs sont très alarmants), il y a deux nuances à considérer.

Premièrement, les employés de la FLAC ne sont pas homogènes et certains ont commis des erreurs importantes. Il faut donc faire la différence entre un cas de personnalité (par exemple un employé du CAL qui se met à donner des ordres à un organisme) et un cas structurel appartenant à la FLAC (l'exemple d'un projet provenant d'un CAL qui ne donne aucun argent à un organisme, qui le désaffecte de la population visée et draine les ressources du milieu).

Deuxièmement, la FLAC et les CAL évoluent. Les erreurs de 2006 ne sont plus nécessairement d'actualité et reflètent probablement mal le fonctionnement des CAL en 2009. Par contre, il faut considérer ces exemples pour ce qu'ils sont : autant de manifestations de l'incapacité de la FLAC de fonctionner dans le respect des pratiques des organismes communautaires.

Voir les exemples qui ont été placées en annexe au présent document.

⁶ Pour les délégations qui n'ont pas le temps ou l'intérêt de repasser sur une « liste de cas » vous pouvez simplement aller directement à la fin de cette section pour lire « l'avis de la FQOCF » ainsi que « Et demain... » Sur le fonctionnement des CAL et l'impact des projets.

LES ENJEUX LIÉS À LA FONDATION CHAGNON (FLAC) SUR LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

Les enjeux éthiques

Qui doit décider des orientations sociales

En investissant des sommes importantes dans des actions gouvernementales, la Fondation Chagnon, qui est une fondation privée et non élue par les citoyens, exerce un pouvoir d'influence important sur le gouvernement en décidant des objectifs et en orientant les actions retenues pour être financées. Les orientations sociales du Québec pourraient être dictées par une fondation qui a ses propres critères et ses propres règles, une fondation qui s'érige comme porteuse de nouvelles normes sociales. N'est-ce pas de la responsabilité gouvernementale de définir pour la collectivité québécoise les normes sociales communes, tout en considérant les besoins des populations et la capacité financière de l'État de répondre à ces besoins?

Censure de l'information⁷

La fondation, de par son statut, n'est pas tenue de divulguer publiquement de l'information reliée à sa gouvernance ou à ses politiques en matière de placement ou d'attribution de dons. La fondation se considère toutefois fiduciaire du patrimoine dont elle a la gestion; aussi souhaite-t-elle en rendre compte pleinement à la population. Les fonds de Québec en forme et de Québec enfants sont chacun gérés par **une société de gestion** composée de quatre représentants du gouvernement du Québec et de quatre représentants de la Fondation Chagnon. On ne retrouve nulle part les fonctions et les compétences de ces gestionnaires et leur imputabilité envers la population.

⁷ Site de Québec en Forme : <http://www.quebecenforme.org>

Les enjeux sociaux

Aucun débat public

Lors de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi 7, les représentants présents l'avaient été sur invitation seulement. Or, le fait de convoquer, sur une très courte période, un nombre limité d'organismes ne saurait suffire à qualifier l'exercice de véritable débat public. En effet, peu de gens dans la population en général ont eu l'occasion de se familiariser réellement avec les enjeux démocratiques concernant le recours de plus en plus répandu aux fonds publics/privés dans le domaine des politiques sociales. On doit également souligner que les objectifs visés par le projet de loi 7 étaient loin de faire l'unanimité chez tous les groupes ayant participé aux consultations. En effet, huit groupes ont demandé un moratoire sur le projet de loi ou même carrément son retrait, alors qu'à peine sept groupes ont appuyé le ministre.

Un débat de fond demeure donc nécessaire concernant le recours aux fonds publics/privés dans le domaine des politiques sociales et il déborde largement le contexte du projet de loi 7. Un véritable débat public devrait également porter sur les décisions politiques qui mènent à investir des centaines de millions de dollars dans des interventions visant à circonscrire les conséquences de la pauvreté plutôt que de s'attaquer à éliminer la pauvreté elle-même.

Les cibles : La pauvreté... stigmatisation⁸

Lors de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi 7, certains regroupements sont venus questionner les impacts sur les familles visées par ce type d'initiatives. Ils croient qu'il serait essentiel de faire un examen plus attentif des fondements scientifiques et idéologiques à l'origine de ce type d'interventions et de s'assurer qu'on ne fasse pas porter le poids des problèmes sur le dos des familles sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. L'approche

⁸ Réf : Bulletin de liaison Vol.33 n. 2

positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Dans ce genre d'approche, on a tendance à considérer la pauvreté comme une maladie ou une fatalité [et à exiger des personnes qu'elles modifient leurs comportements pour mieux s'adapter à leur situation de marginalisation] contre lesquelles on ne peut rien faire d'autres que de limiter les dégâts.

Quand on sait que les prestations d'aide sociale ne couvrent même pas les besoins de base les plus élémentaires, que le taux actuel du salaire minimum se situe à plusieurs milliers de dollars en deçà du seuil de pauvreté et que les pensions alimentaires pour enfants continuent d'être déduites des prestations d'aide sociale et des prêts et bourses, n'y aurait-il pas lieu de revoir les priorités gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté?

Enjeux financiers

La fondation vient financer ce que l'État devrait faire⁹

Des sommes importantes ont été versées ces dernières années. Au total, depuis 2007, le gouvernement du Québec s'est lié à la famille Chagnon avec des ententes pour un total de **plus d'un milliard \$** :

- 400 millions \$ - Québec Enfants
- 400 million \$ - Québec en forme
- 200 millions\$ - aidants naturels
- 50 millions \$ - décrochage scolaire.

D'emblée, c'est un milliard de dollars investis dans les fonds dédiés de la Fondation Chagnon, c'est un milliard de dollars que l'État ne verse pas aux organismes communautaires pour financer leur mission ou aux écoles pour soutenir l'éducation publique. (Ex : 15M pour les OCF)

⁹ Réf. Site de l'observatoire Chagnon : <http://observatoirechagnon.blogspot.com>

Plus spécifiquement, le communautaire a soudainement accès à beaucoup d'argent... d'argent «tagué» aux objectifs de la Fondation Chagnon. Les groupes communautaires peuvent y avoir accès dans la mesure où ils développent des activités; qui ne sont pas demandés par leurs membres; qui sont conformes aux objectifs de la Fondation Chagnon et dans la mesure que le groupe accepte de dégager des ressources pour participer à des rencontres partenariales du CAL.

Déstabilisation du milieu communautaire¹⁰

Alors que les plusieurs organismes communautaires cherchent à consolider et a financer les activités reliées à leurs mission et leur équipe de travail. A faire reconnaître leur expertise et leur implication dans le milieu, voilà que cet argent arrive comme un cadeau du ciel. Certains seront enclin a modifier ou même a changer leur mission pour répondre aux critères pointus de la Fondation Chagnon. Certains oublieront que cette mission a été choisie par leur milieu pour répondre à des besoins identifiés par celui-ci, dénaturant ainsi l'essence même du mouvement communautaire.

La concertation parallèle et la non reconnaissance de l'expertise existante¹¹

On peut questionner le fait d'investir des centaines de millions de dollars dans la création de nouveaux projet, alors que des organismes communautaires, déjà bien enracinés dans les communautés et bénéficiant d'un important lien de confiance avec les familles qu'ils accueillent, connaissent d'importants problèmes de financement. Les associations de familles monoparentales et recomposées sont parmi les organismes les moins biens financés au Québec avec une moyenne de 55 000 \$ par année. De plus, bien que ces projets disent vouloir faire appel à la « mobilisation des communautés », ils semblent trop souvent faire fi des concertations déjà existantes, soit en créant leurs propres structures de concertation, soit en imposant leur propre mode de fonctionnement aux structures déjà existantes. Ces façons de faire donnent lieu à des rapports souvent difficiles entre les promoteurs

¹⁰ Réf : Maison de la famille Parenfant Gaspé

¹¹ Réf. Communiqué de la FAMRQ avril 2009

de projets et les organismes qui doivent composer avec ces nouvelles initiatives et ce, rarement dans un contexte de rapports égaux.

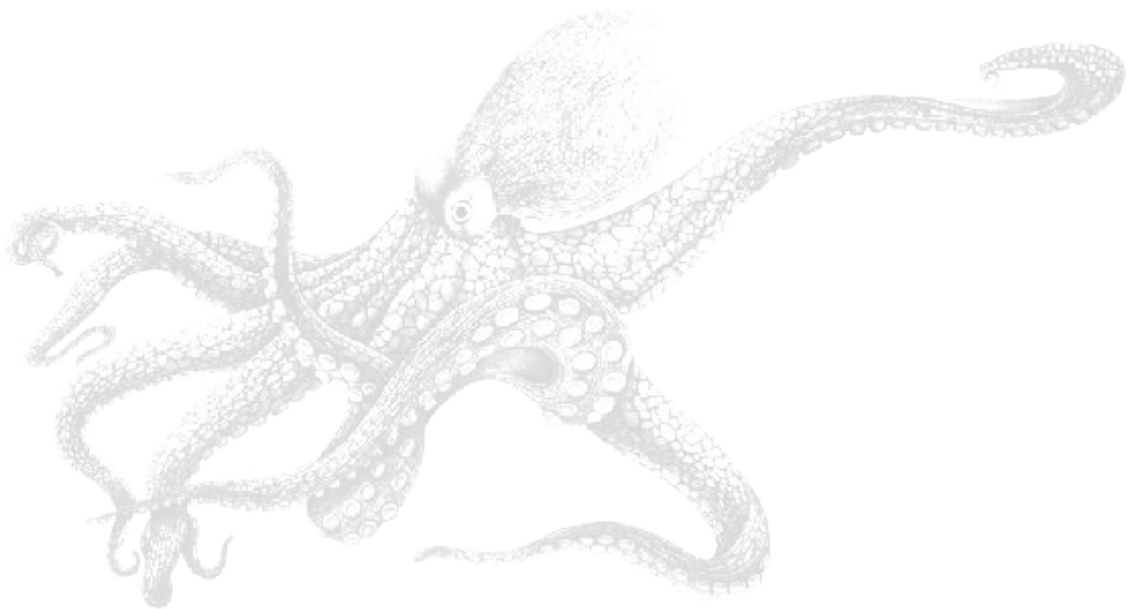
En analysant l'ensemble des enjeux ainsi que les impacts que ceux-ci ont sur les groupes communautaires nous pouvons affirmer que la Fondation vient financer ce que l'État devrait faire et cette dernière le fait sans respecter la mission des organismes du milieu et ce, en dédoublant ses actions. Ainsi, elle crée un système parallèle où les méthodes d'évaluation des impacts sont plus que discutables. Les groupes communautaires ont l'impression d'être relégués à un simple rôle de figuration dans les réflexions et les décisions des CAL. Bref, en plus de ne pas faire partie des grands débats, les groupes communautaires voient une énorme contradiction entre les stratégies qui reposent sur la mobilisation du milieu versus les fondements de la Fondation qui s'appuient sur une lecture scientifique de l'intervention....

Et demain ...

Les nouveaux programmes de la FLAC, Saines habitudes de vie et Persévérance scolaire seront bientôt sur nos territoires. Pour Saines habitudes de vie c'est déjà commencé et plusieurs secteurs en santé services sociaux risquent d'être interpellés particulièrement les jeunes, les cuisines collectives et les banques alimentaires.

Persévérance scolaire est entrain de se réfléchir dans les bureaux de la FLAC. N'oublions pas que dans 14 régions du Québec les CRÉ et plusieurs acteurs du milieu ont déjà mis en place des structures et des actions pour lutter contre le décrochage scolaire. L'arrivée de la FLAC ne les enchante pas du tout. Tout ce beau monde s'est rencontré et les appréhensions ont été nommées. La FLAC a affirmé qu'elle s'en soucierait. Aux dernières nouvelles (mais est-ce un ragot ?) Persévérance scolaire fonctionnera comme les CAL à quelques nuances près. Si c'est vrai, la FLAC n'a rien compris. Rappelons en passant que Persévérance scolaire touchera aussi les secteurs jeunes et familles.

Le projet de Loi 7 qui sera probablement adopté cette semaine touche directement le secteur famille. Ce que le gouvernement fera avec tous ces millions nous n'en savons rien encore. Le projet de loi fait ... 3 pages ! Mais il est légitime de croire que les organismes famille se verront offrir de l'argent par programme afin d'implanter des best-practice. Comme le secteur est sous-financé (un des plus pauvres) et isolé il est à parier que plusieurs groupes répondront présents. Il y a là un danger réel pour l'ensemble du communautaire. On voit poindre au loin l'oubli éventuel du financement à la mission de base.



PROPOSITION DE POSITIONNEMENT POUR LES MEMBRES DE LA CTROC

À l'instar de plusieurs autres regroupements, nous proposerons aux membres de la CTROC de;

- ***Dénoncer publiquement l'absence de débat public concernant le changement de gouvernance.***

Le ministre Toni Tomassi affirme publiquement que les consultations font état d'un débat public. Nous savons que les participations aux consultations sur le projet de loi se sont faites sur invitation seulement et que plus de la moitié des présentations indiquaient une insatisfaction à l'égard du projet de loi.

- ***Demander un moratoire sur l'établissement de partenariat public privé sociaux.***

Considérant que les débats public n'ont pas été fait, il semble inacceptable que le gouvernement continue a aller de l'avant dans ce domaine. Un moratoire doit être établit pour ainsi permettre a l'ensemble des acteurs de bien identifier les enjeux qui s'y rattachent.

- ***Intégrer un comité national en lien avec la fondation Chagnon.***

En avril, le RQ-ACA a mis en place un comité qui a pour objectif de centraliser et de diffuser l'information pour ainsi faciliter la concertation et les prises de positions. Nous souhaitons intégrer ce comité.

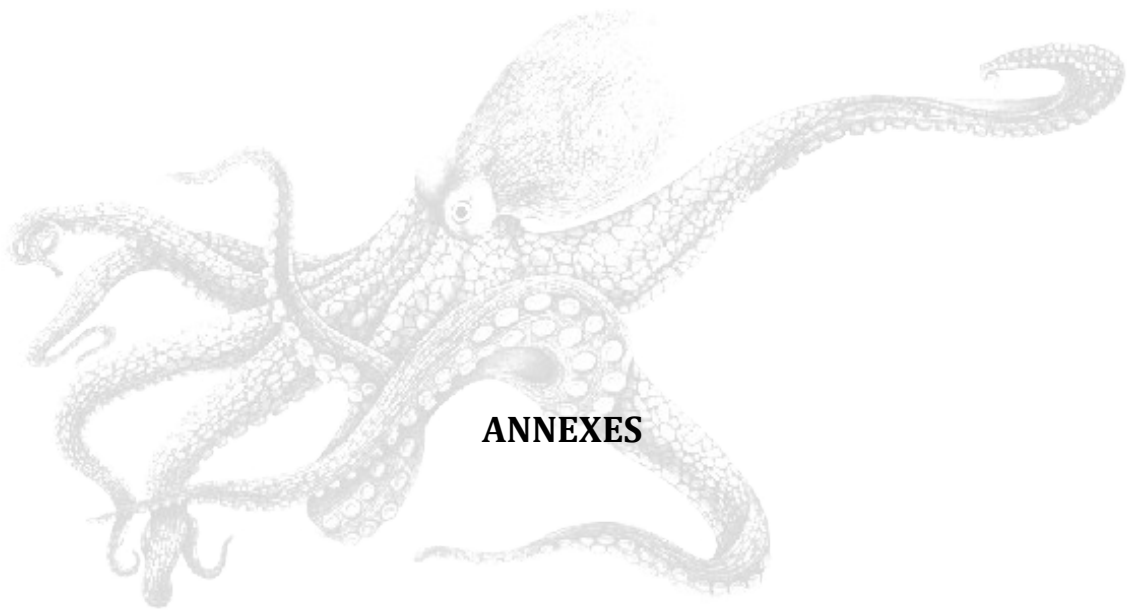
- ***Modifier le mandat du comité ;***

Agir à titre de sentinelle concernant l'évolution des travaux menés par la fondation Chagnon.

- ***Mettre en place des outils permettant aux TROC d'agir leur rôle d'éducation populaire auprès de leurs membres.***

Le mandat défini en février dernier était le suivant : En lien avec la fondation Chagnon, dégager une analyse permettant aux membres de la CTROC de prendre position.

Considérant que nous soumettrons notre analyse en mai, théoriquement, le comité aura accompli son mandat. Cependant, nous jugeons que le travail du comité doit s'établir à plus long terme, notamment en ce qui a trait à la vigilance à apporter au dossier et à la transmission des informations. La FQOCF est à mettre en place des outils de formation relatifs à la fondation Chagnon. Nous souhaitons que la CTROC prenne en compte les différents outils qui émaneront de cette démarche.



ANNEXES

CAL Magog -2005 à aujourd'hui

Maison de la famille Memphrémagog

- La maison de la Famille (MF) a été fiduciaire du budget du CAL
- Loge gratuitement la directrice du CAL et lui fourni l'ordinateur et le matériel nécessaire à son travail
- L'employée du CAL fait partie de la liste de paye de la MF
- La MF reçoit au début 3% de frais de gestion puis réussi à négocier 5% en 2008 suite à de nombreuses démarches auprès de Québec enfant
- Retrait au printemps 2008 du rôle de fiduciaire pour toutes les raisons nommées ci-haut

Difficultés rencontrées :

Comme fiduciaire

- L'employée du CAL n'a pas le même traitement salarial que les autres employées de la MF
- On a constaté que la MF était responsable légalement de cet employé même si ce n'est pas la MF qui définit ses tâches et responsabilités – le lien d'emploi est questionnable et peut mettre la MF dans une situation délicate si une plainte était portée aux Normes du travail ou à la CSSST concernant cet employé. La MF a fait de nombreuses démarches auprès de Québec Enfant à partir du début de l'année 2008 pour qu'il y ait des mesures de prises pour la protéger comme fiduciaire à ce niveau, mais rien n'a été fait jusqu'à maintenant.
- L'employée du CAL étant logée à même la MF, elle a accès directement à l'ensemble des familles qui fréquentent l'organisme. Elle peut ainsi les

approcher pour ses propres activités qui entrent parfois en conflit avec celles de la MF.

- Le taux de 5% pour les frais d'administration n'est pas assez élevé pour couvrir tous les risques encourus par la MF et pour contribuer au temps nécessaire à l'intégration et la formation de cet employé supplémentaire. La MF étant un acteur de longue date auprès des familles de la région, elle est une référence incontournable sur les façons de les approcher et de travailler avec celles-ci.

Comme partenaire du CAL

- En 2006-2007, les partenaires du CAL (comité d'action locale) se sont réunis 48 fois dans l'année, dont 9 rencontres de CAL et 39 rencontres de comités de travail. En 2007-008, les membres se sont réunis 44 fois dans l'année, dont 7 rencontres de CAL et 37 rencontres de comités de travail en lien avec leur plan d'action. À toutes ces rencontres s'additionnent les autres instances où la Maison de la famille était déjà impliquée ».
- Le CAL demande aux partenaires se s'engager à investir du temps et de l'argent dans le partenariat. La MF n'ayant pas d'argent à y investir, on lui a suggéré d'aller solliciter les marchands de la région, ce qui coupe la MF de sources de revenus d'autofinancement, car c'est bien connu, les donateurs ne donnent jamais deux fois « pour la même chose ».
- Démarches entreprises par le CAL pour se former en OBNL – demanderont-ils un jour au gouvernement de le financer?
- Québec enfant refuse de travailler en entente de services avec les OCF jusqu'à maintenant. Ceci a entraîné des incongruités dans la mise en place d'activités destinées aux familles. Ex : le CAL décide d'offrir des marches poussettes aux familles de Magog. Ils demandent à la MF si elle est intéressée. La MF est intéressée, mais n'a pas le budget pour actualiser le projet. Québec Enfant refuse de contribuer à payer un employé de la MF pour le faire, ce qui aurait permis de consolider un poste à la MF. Le CAL embauche un employé qui fera

3 marches poussette par semaine et sera payé 30 000\$/ année – où est l'économie?

- Appropriation de l'expertise développée par un OCF de la région pour la mise en place d'activité d'éveil. Le CAL a embauché une ancienne animatrice des Ateliers Brin d'éveil de la Ligue pour l'enfance de l'Estrie pour copier leur programme et le mettre en place à Magog.

Situation actuelle :

- La MF n'est plus fiduciaire pour le CAL.
- Les permanents du CAL quittent les locaux de la MF en juin
- Les relations sont tendues entre le CAL et la MF. Les permanents du CAL ne comprennent pas les valeurs défendues par la directrice et personnalise les difficultés et les discussions.
- Le CAL ne sera pas un OBNL, la MRC a accepté de devenir fiduciaire

Montérégie

Centre de ressources familiales du Haut-Saint-Laurent

Fiduciaire du budget du CAL

Partenaire avec leur programme La Magie des mots

Difficultés rencontrées comme fiduciaire du CAL :

- Mêmes difficultés rencontrées comme fiduciaire que pour la Maison de la famille Memphrémagog (statut d'employé, prêt de locaux, fournitures)
- Longues négociations houleuses pour passer de 3% à 5 % pour les frais de gestion
- Difficultés importantes à gérer l'équipe de travailleuses du CAL – celles-ci interfèrent entre la direction et les employés de l'organisme
- Conflits avec les travailleuses du CAL car elles tentent d'intervenir directement auprès des familles utilisant les services de l'organisme alors que cela ne devait pas se faire

- Envahissement par les employés du CAL qui sollicitent la direction et plusieurs employés de l'organisme pour être aidé dans leurs tâches – sollicitent l'expertise de l'OCF pour être capables de rejoindre les familles ciblées

Comme partenaire du CAL :

- Conflit avec les partenaires du milieu qui insistent pour l'organisme offre certains services à des conditions inacceptables pour l'organisme – d'où la dégradation de la qualité des liens avec les partenaires du milieu
- Interférence de la directrice du CAL dans la gestion de l'organisme- attitude directive et peu respectueuse des instances démocratiques de l'organisme
- La directrice du CAL menace la directrice de l'OCF de s'approprier son projet « La Magie des mots » développé par l'OCF et offert depuis 8 ans aux familles de Huntingdon. Ce programme avait été intégré aux activités du CAL pendant deux ans pour être offert à l'extérieur de Huntingdon. Suite à la demande de la directrice du CAL d'offrir cette activité les fins de semaine, la directrice de l'OCF a refusé de se conformer à cette demande d'où l'affirmation de la directrice du CAL comme quoi le programme appartenait maintenant au CAL.

Lanaudière

Mars 2007

Les organismes communautaires déclinent l'offre de participer à un CAL de Québec Enfants sur un territoire de MRC par manque de disponibilité, manque d'intérêt pour le processus proposé et pour le manque de respect de la Fondation envers les approches du milieu communautaire. Voici les raisons évoquées par les organismes du milieu :

- De nombreux lieux de concertation existent déjà

- L'approche de Québec enfant s'appuie sur des fondements scientifiques où les activités basées sur des « données probantes » et des « pratiques gagnantes » seront financables alors que les activités des organismes terrain qui sont basées sur les besoins exprimés par la population ne le seront pas
- Le rôle des organismes communautaires sera relégué à celui de simple figurant ou d'exécutant ce qui les éloigne de leur rôle d'acteur social et mobilisateur de sa communauté
- Une image : Québec Enfant avec le casque blanc du savoir utilisant le CAL pour dénicher des casques bleus pour supporter son programme prédéterminé.
- Absence de partenariat réel

Automne 2007 à aujourd'hui

Suite à une rencontre entre une cinquantaine de représentantEs du milieu communautaire de la région et la direction de la Fondation Chagnon, la Fondation décide de ne plus initier de projets « Québec Enfants » dans la région. Elle est en attente que les projets émergents de la communauté. Le comité Régional Québec Enfants ne tient plus de rencontre et tente de s'arrimer au plateau intersectoriel sur les saines habitudes de vie (Québec en forme)

Val d'or

Québec en forme

- La Maison de la famille a été sollicitée par le CAL pour offrir des cuisines collectives pour les ados alors qu'une Maison de jeunes offrait déjà cette activité dans la municipalité et avait tous les équipements nécessaires pour le faire

Trois-Rivières

Québec en forme

Les CAL de Québec en forme sont implantés dans des milieux ayant une certaine cote de défavorisation.

- À Trois-Rivières, le CAL Québec en forme s'est implanté dans un quartier dit défavorisé et a mobilisé tous les acteurs du milieu dont une Maison de la famille. Pendant deux ans tous se sont activés à mettre en place des actions pour les jeunes entre 6 et 12 ans répondant aux critères de Québec en forme. L'ouverture d'une nouvelle entreprise dans le quartier a fait baisser la cote de défavorisation, car de nouveaux emplois étaient disponibles pour les familles. Voyant cela, Québec en forme a annoncé son retrait rapide du quartier laissant en plan les enfants et les familles qui se sont tournés vers les acteurs du milieu pour exprimer leur frustration. »¹²

L'avis de la FQOCF (Fédération québécoise des organismes communautaires familles)

Il faut savoir qu'à l'origine certains membres de la fédération québécoise des organismes communautaires familles étaient enthousiastes de voir de l'argent disponible pour des projets au sein des communautés. Plusieurs se sont positionnés en faveur des CAL et se sont proposés comme fiduciaires des projets. Après l'expérience avec la fondation Chagnon 100% des fiduciaires se sont retirés des projets!

Le taux d'insatisfaction pour les OC fiduciaires est de 100%.

La FQOCF envoie un message à ses membres « ne soyez pas fiduciaire! ».

¹² Les exemples du terrain sont entièrement tirés d'un document de la FQOCF.

Bien que la « recension des dommages » qui se trouve ici ne soit pas exhaustive, il est clair que le travail avec la Fondation Chagnon présente de nombreux défis (et parfois une bonne dose de risque) pour les organismes communautaires du terrain. Les grands chantiers de la FLAC et les projets des CAL sont toujours très attirants pour les organismes et les communautés. Par contre, les expériences du terrain illustrent bien que la FLAC est fondamentalement en décalage avec les pratiques, les valeurs, l'idéologie, et l'approche des organismes communautaires à la base de nos regroupements.

